

Temps de réflexion sur les compétences territoriales en santé : enjeux des échelles

Metz – 22 février 2016

Réseau français des Villes-Santé de l'OMS



En préparation du colloque « Territoires, santé : quels enjeux ? » 31 mai 2016

- 1. Quel impact a la création des nouvelles grandes régions administratives sur les communes/interco (impact des Conseils Régionaux, Etat–fusion des ARS ?**

Quelle implication en santé des vos conseils régionaux avant 2014 ?

Exemple de la région Alsace, Franche-Comté, Lorraine

- 2. Quel sont les impacts possible des nouveaux territoires de démocratie sanitaire/ démocratie en santé ?**



En préparation du colloque « Territoires, santé : quels enjeux ? » 31 mai 2016

1. A l'échelle de la commune et de la métropole/intercommunalité :

Quelle organisation possible pour la santé publique ?

Quels sont les politiques/projets que vous réalisez avec l'interco. ?

Quels enjeux ?

2. Concernant les futurs Contrats locaux de santé (CLS) , Contrats locaux de santé mentale (CLSM) :

Quelle échelle vous semble la plus pertinente ?

Commune ou intercommunalité ?

Quels enjeux ?



COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



Compétences obligatoires

- **Développement économique** : zones d'activité économique et actions de développement économique
- **Aménagement de l'espace**

Compétences optionnelles (1 à choisir parmi les 6 suivantes) :

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Voirie ;
- Équipements culturels et sportifs / équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;
- Action sociale ;
- Assainissement.

Compétences facultatives définies par les communes membres

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION



Compétences obligatoires :

- **Développement économique** : zones d'activité économique et actions de développement économique ;
- **Aménagement de l'espace communautaire** : schéma de cohérence territoriale, zones d'aménagement concerté, organisation des transports urbains ;
- **Équilibre social de l'habitat** : programme local de l'habitat, politique du logement ;
- **Politique de la ville** : dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Compétences optionnelles (3 à choisir parmi les 6 suivantes) :

- Voirie et parcs de stationnement ;
- Assainissement ;
- Eau ;
- Environnement : déchets, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie ;
- Équipements culturels et sportifs ;
- Action sociale d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives définies par les communes membres

Compétences pouvant être déléguées par le département :

À la demande de la communauté d'agglomération, celle-ci peut exercer pour le compte du département, différentes compétences en matière d'action sociale.

COMMUNAUTÉS URBAINES



Compétences obligatoires

- **Développement et aménagement économique, social et culturel** : zones d'activité économique et actions de développement économique, équipements culturels et sportifs, lycées et collèges ;
- **Aménagement de l'espace communautaire** : schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, réserves foncières, zones d'aménagement concerté, organisation des transports urbains, voirie ;
- **Équilibre social de l'habitat** : programme local de l'habitat, politique du logement ;
- **Politique de la ville** : dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- **Gestion des services d'intérêt collectif** : eau, assainissement, cimetières, abattoirs ;
- **Environnement** : déchets, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie

Compétences facultatives définies par les communes membres

Compétences pouvant être déléguées par le département :

À la demande de la communauté urbaine, celle-ci peut exercer pour le compte du département, différentes compétences en matière d'action sociale et de voirie.

MÉTROPOLE

(statut de la loi du 16 décembre 2010 en cours de modification par le projet de loi MAPAM)

Compétences obligatoires

- **Développement et aménagement économique, social et culturel** : zones d'activité économique et actions de développement économique, équipements culturels et sportifs ;
- **Aménagement de l'espace communautaire** : schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, réserves foncières, zones d'aménagement concerté, organisation des transports, voirie ;
- **Politique locale de l'habitat** : programme local de l'habitat, politique du logement ;
- **Politique de la ville** : dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- **Gestion des services d'intérêt collectif** : eau, assainissement, cimetières, abattoirs ;
- **Environnement** : déchets, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie

Compétences transférées de plein droit par le département :

- transports scolaires ;
- gestion des routes départementales ;
- zones d'activités et promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques.

Compétences pouvant être déléguées par le département

- action sociale ;
- collèges ;
- développement économique ;
- tourisme ;
- culture ;
- équipements sportifs.

Compétences transférées de plein droit par la région :

- promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques

Compétences pouvant être déléguées par la région :

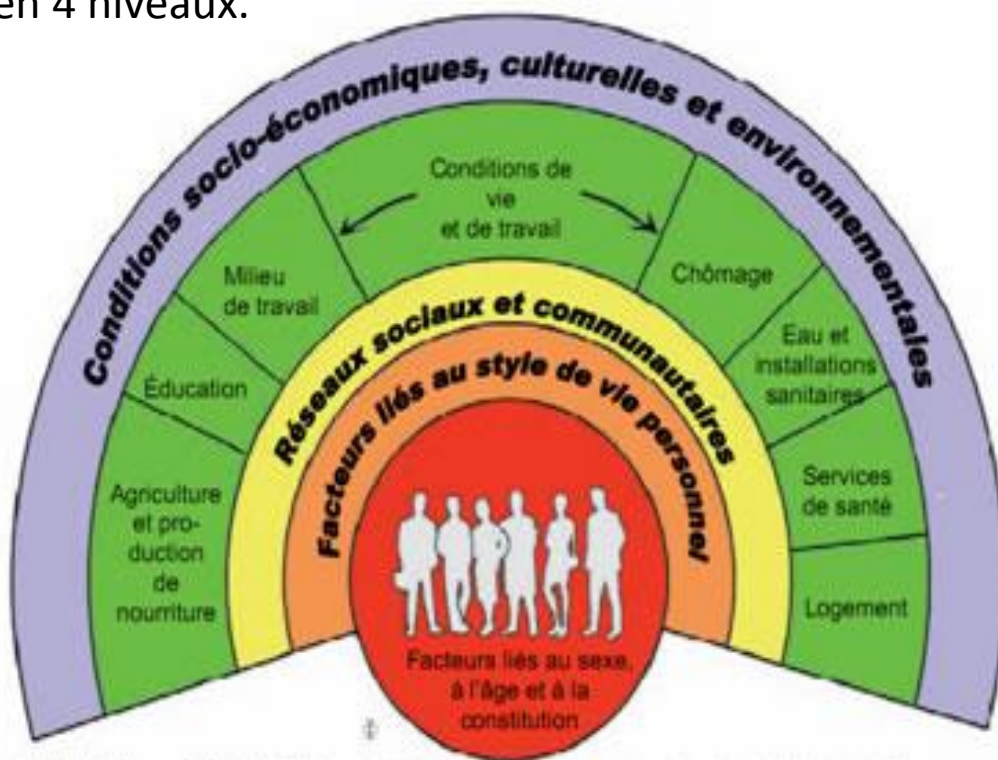
- lycées ;
- développement économique.

Compétences transférées par l'État :

- grands équipements et infrastructures.

En préparation du colloque « Territoires, santé : quels enjeux ? » 31 mai 2016

Le modèle de *Dahlgren et Whitehead* (en arc en ciel) présente les déterminants de la santé en 4 niveaux.



Où sont prises les décisions concernant les transports, l'urbanisme, l'environnement, la santé, ... ?

DAHLGREN, Göran and WHITEHEAD, Margaret, 1991, Policies and Strategies to promote social equity in health. Institute of Future Studies, Stockholm (traduction)

En préparation du colloque « Territoires, santé : quels enjeux ? » 31 mai 2016

Synthèse : analyse des forces / faiblesses respectivement
de l'échelle de la commune et de l'échelle de l'intercommunalité

Points forts	Faiblesses
Opportunités	Menaces

Quelle articulation entre la commune et l'interco ?

Quelles relations ?

